Accusé de réception en préfecture 083-218301026-20220414-DEL2022-04-021-DE Date de télétransmission : 21/04/2022 Date de réception préfecture : 21/04/2022

83102 Code INSEE

COMMUNE DE REGUSSE BUDGET COMMUNAL

2021

Séance du 14 avril 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021 Délibération n° 2022-021

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit

Nombre de membres en exercice : 0 23

Nombre de membres présents : 0

12 + 11 représentés

23

Nombre de membres exprimés : 0

VOTES : unanimité

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	422 447,19
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	422 447.19
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	559 831.99
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-149 582.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	422 447.19
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	422 447.19
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation



⁽¹⁾ Origine : emprunt : 0.00, subvention : 0.00 ou autofinancement : 0.00
(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.